

Toulon, le 5 janvier 2021, 18h00

## Assemblée générale extraordinaire de ECA du 30 décembre 2020

36 actionnaires présents ou représentés ont participé à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 décembre 2020, qui s'est tenue au siège social.

ECA rappelle que les avis de réunion et de convocation ont été publiés et les convocations envoyées conformément à la réglementation applicable et que l'intégralité des documents relatifs à cette assemblée générale a été mise à disposition et reste disponible sur son site [www.ecagroup.com](http://www.ecagroup.com), « section Investisseurs, rubrique Assemblées Générales ». Aucune question écrite n'a été reçue en amont de l'Assemblée générale.

En l'absence du Président du Conseil d'administration et conformément à l'article 22 des statuts, le Conseil d'administration a désigné Monsieur Guénâel GUILLERME en tant que Président de séance.

Les actionnaires présents, représentés, ayant donné pouvoir au Président ou votant par correspondance possèdent 6.727.361 actions sur les 7.905.915 actions formant le capital social et ayant le droit de vote (compte tenu des 73.710 actions détenues en autocontrôle) et qui correspondent à 12.181.408 droits de vote. L'assemblée ainsi valablement constituée a adopté toutes les résolutions qui étaient proposées. Le résultat détaillé des votes est disponible ce jour sur le site internet de la société [www.ecagroup.com](http://www.ecagroup.com), « section Investisseurs, rubrique Assemblées Générales ».